



Bureau communautaire
1^{er} décembre 2022
Hôtel d'Agglomération – 18H

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 22
Date de la convocation : 25 novembre 2022

Présents : J.P Fichère, C. Bourgeois-République, J.M Daubigny, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, T. Gauthray-Guyenet, C. Monneret, J.Y Roy, J.L Croiserat, M.R Guibelin, M. Hoffmann, J. Lepetz, I. Mangin, J. Péchinot, T. Ryat, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Excusés : D. Michaud, S. Calinon, J.B Gagnoux.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE
Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB36/22

Objet

Baux pour location des terrains familiaux sis Chemin de Babylone à Dole – Sédentarisation des gens du voyage

Date de publication : 08 décembre 2022

Dans le cadre de sa politique en faveur de la sédentarisation des Gens du Voyage, La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a acquis deux parcelles de terrain sises Chemin de Babylone à Dole, pour y développer 4 parcelles de terrains familiaux.

Ces parcelles vont permettre l'installation de 4 familles sur des terrains de 400 à 650 m² clôturés.

Aménagées selon les dispositions du décret du 26 décembre 2019, ces parcelles font l'objet de travaux d'aménagement et vont disposer notamment :

- De compteur individuel d'eau et d'électricité,
- D'une construction comprenant un séjour, un bloc sanitaire (douche, wc), un espace de cuisine aménagé comprenant un évier, une installation permettant de recevoir un chauffage bois.

Les demandes seront examinées et attribuées lors d'une commission d'attribution réunissant l'Etat, la Ville de Dole, l'association GADJE représentant les voyageurs et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole le 12 décembre 2022.

Ces 4 terrains seront mis en location à la fin des travaux pour un loyer mensuel de 120 € qui pourra être révisé chaque année.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le montant mensuel du loyer de 120 €, applicable à chacun des 4 terrains sis Chemin de Babylone à Dole,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer les baux y afférents suivant le modèle ci-annexé ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Fait à Dole,
Le 1er décembre 2022,
Le Président

